



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 31209

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la disparition de près de 3 000 Algériens, appartenant à des catégories très diverses de la population, après avoir été emmenés par les forces de sécurité. Peu d'entre eux ont réapparu, mais beaucoup sont certainement encore vivants. Cette situation est très difficile à vivre pour les familles et de nombreuses personnes sont en danger. Notre opposition aux violations des libertés et des droits de l'homme nous impose d'agir. Notre coopération semble indispensable pour permettre à ces personnes de pouvoir retrouver leur famille et être libérées. Amnesty International insiste sur l'importance et la nécessité de l'envoi des rapporteurs des Nations unies en Algérie. C'est pourquoi elle lui demande de préciser les moyens que le Gouvernement compte prendre pour assurer le respect des droits de l'homme en Algérie, et pour aider à retrouver ces personnes disparues.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Algérie et le dossier des personnes disparues. La question des disparitions en Algérie, dont se font l'écho les organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, est suivie très attentivement par le Gouvernement français. Elle a été évoquée à plusieurs reprises avec les autorités algériennes, dans le cadre notamment du dialogue avec l'Union européenne. Elle a également été abordée très ouvertement par la mission d'information des Nations unies qui s'est rendue en Algérie en juillet 1998. Cette question est aujourd'hui officiellement reconnue par le gouvernement algérien. Des bureaux destinés à recueillir les doléances des familles de disparus ont ainsi été ouverts par le ministère de l'intérieur dans chacune des préfectures du pays. La France encourage également les autorités algériennes à adopter une attitude constructive dans le cadre des diverses instances internationales et à inviter les responsables des mécanismes des Nations unies chargés d'assurer le suivi de la défense des droits de l'homme. C'est pourquoi, s'agissant plus particulièrement de la question des disparitions, l'Union européenne, dans son discours sur la situation des droits de l'homme à la 55e session de la commission des droits de l'homme au printemps dernier, a demandé à l'Algérie de recevoir le groupe de travail sur les disparitions forcées, composé d'experts indépendants. Cette annonce a été bien accueillie par les organisations militant en faveur des disparus et le gouvernement français souhaite vivement qu'elle soit suivie d'effet.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31209

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3374

Réponse publiée le : 26 juillet 1999, page 4523